



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juillet 2024

*L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 11 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 03 juillet 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente du Bourget en Huile, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		JM. BLONDET	X
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		S. MARTINET	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Ludovic	DAL-PAI (Suppléant)	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER		A. BRET	X
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		S. SCHNEIDER	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY		JF. CLARAZ	X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		D. FAUCONET	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		I. JARRIAND	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. POMA	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

### **126-2024 SOLLICITATION DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, D'ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE ET D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE LIÉE À L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE PLAN CUMIN**

Rapporteur : Stéphane DUPARC

Le projet de ZAC pour l'extension de la zone d'activités de Plan Cumin vise d'une part à répondre à la demande d'implantation d'entreprises tertiaires, artisanales, industrielles dans un contexte territorial éprouvé par la carence d'espaces dédiés à l'économie et d'autre part de développer des emplois locaux pour une population locale en croissance constante (+1,2% par an / source plan départemental de l'habitat – juillet 2019) supérieure à la moyenne départementale qui est de 0,6%.

Par ailleurs, les déplacements domicile-travail hors du territoire atteignent 57,6% des déplacements en 2017 montrant la dépendance de ce territoire aux bassins d'emplois de proximité.

Le projet soumis porte sur une extension de 23,5 hectares situés entre la zone d'activités actuelle au Sud, la RD 1090 à l'Ouest, l'A 43 au Nord et la zone agricole et RD201 à l'Est mais aussi portant sur l'aménagement d'accès sur la RD1090, au droit du péage n°21 sur l'A43 à Les Marches ainsi que la requalification des voiries de la zone d'activités actuelle.

Dans le souci d'intégration paysagère, de protection de l'environnement et de réduction des nuisances, le conseil communautaire avait décidé de réaliser une étude pré-opérationnelle d'urbanisme de l'extension suivant l'approche environnementale de l'urbanisme proposée par l'ADEME.

De cette étude découle le projet retenu réalisable en une seule tranche estimée globalement à près de 16 millions d'euros hors taxes.

En matière d'urbanisme, le conseil municipal de Porte-de-Savoie a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble de la commune par délibération n°03112020D02 du 3 novembre 2020. Suite au débat du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du 24 mai 2022, le projet de PLU doit être arrêté en séance du 9 juillet 2024.

Suite à l'acquisition des terrains communaux, à l'incorporation des biens vacants et sans maître, aux négociations amiables de l'établissement public foncier de la Savoie et de la communauté de communes Cœur de Savoie, 163 parcelles ont déjà pu faire l'objet d'acquisitions amiables représentant 16,82 ha.

Cependant, 39 parcelles privées n'ont pas pu être acquises par voie amiable, les propriétaires étant en désaccord sur le prix ou sur le projet en tant que tel, compromettant ainsi sa réussite même. Aussi, même si le conseil communautaire privilégie des acquisitions par voie amiable, il s'avère nécessaire de préparer le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conjoint à un dossier d'enquête parcellaire.

Il est donc proposé au conseil communautaire de prendre une délibération sollicitant, auprès de Monsieur le Préfet de la Savoie, l'ouverture de l'enquête préalable à l'Autorisation Environnementale ainsi qu'à la Déclaration d'Utilité Publique du projet conjointement à l'enquête parcellaire.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-29 et suivants ;
- Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L 561-1 et suivants ;
- Vu le Code de l'urbanisme ;
- Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Porte-de-Savoie arrêté par délibération du Conseil municipal du 9 juillet 2024 ;
- Vu la délibération 110-2018 du Conseil communautaire du 5 juillet 2018, décidant l'initiative de ZAC pour l'extension de la zone de Plan Cumin et engageant une concertation publique ;
- Vu l'approbation du rapport de concertation publique par délibération du conseil communautaire 62-2019 du 28 mars 2019 ;
- Vu l'approbation du dossier de création de ZAC de l'extension de la zone d'activités de Plan Cumin par délibération 28-2020 du 13 février 2020 ;
- Vu l'avis délibéré de la Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes n°2020-ARA-AP-01026 du 26 août 2020 relatif au projet de création de la ZAC de Plan Cumin ;
- Vu le rapport en réponse du 23 octobre 2020 de la Communauté de communes Cœur de Savoie à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu la délibération 08-2021 et son annexe du conseil communautaire du 4 février 2021 d'approbation du bilan de mise à disposition au public du dossier de création de ZAC de l'extension de la zone d'activités de Plan Cumin du 30 novembre 2020 au 30 décembre 2020 ;
- Vu la délibération 81-2021 et ses annexes du conseil communautaire du 25 mars 2021 d'approbation définitive du dossier de création de ZAC de l'extension de la zone d'activités de Plan Cumin ;
- Vu la délibération 161-2021 et son annexe du conseil communautaire du 28 octobre 2021 de modification du dossier de création de ZAC de l'extension de la zone d'activités de Plan Cumin ;



Après présentation du projet d'extension, et des différents dossiers d'Autorisation Environnementale, de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), de son étude d'impact et du dossier d'enquête parcellaire, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'extension de la zone d'activités de Plan Cumin ;
- **APPROUVE** les dossiers de Demande d'Autorisation Environnementale, de Déclaration d'Utilité Publique et son étude d'impact, ainsi que celui d'enquête parcellaire ;
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet de la Savoie la déclaration d'utilité publique du projet d'extension de la zone de Plan Cumin, ainsi que l'ouverture d'une enquête parcellaire et une autorisation environnementale pour ce même projet,
- **AUTORISE** Madame la Présidente :
  - à constituer et déposer l'ensemble des demandes et dossiers d'enquête publique conformément à la réglementation,
  - à procéder, conformément à la loi, à l'acquisition par voie amiable ou d'expropriation des parcelles considérées : notification de tous les documents ; Arrêtés, Offres, Mémoire, Saisine... ;
  - à représenter, le cas échéant la Communauté de communes dans la procédure d'expropriation, notamment dans la phase judiciaire : transport sur les lieux et audience ;
  - à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération et à engager les dépenses afférentes à la conduite des différentes procédures.
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Annexe « ZAC ».

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

La Secrétaire de séance



Christelle HUGONOT

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

